



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 42896

## Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations exprimées par de nombreuses organisations représentantes de la profession agricole dans la région des Pays de la Loire quant au devenir du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). En effet, il semblerait eu égard aux éléments d'information qui lui ont été transmis, que les services de l'Inspection générale des finances s'apprêteraient à publier un rapport afférent au coût et à la gestion de ce programme, remettant en cause son efficience. Or, le soutien du PMPOA signé en 1993 entre notamment les organisations professionnelles agricoles nationales, son ministère et le ministère de l'environnement a permis aux agriculteurs de s'engager dans une politique de reconquête de qualité environnementale et de mettre aux normes plus de 1 000 élevages par an dans les Pays de la Loire. Aussi, il le remercie de lui apporter des précisions à ce sujet et de dissiper ainsi de légitimes inquiétudes.

## Texte de la réponse

Un rapport d'évaluation du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) a été demandé par les ministres de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche et par le secrétaire d'Etat au budget. Ce rapport a été remis au Gouvernement, dans sa forme définitive qui intègre les remarques et observations formulées par les ministères, le 3 novembre 1999. Rédigé par les inspections générales des ministères concernés, comme c'est la règle, ses propositions n'engagent pas le Gouvernement. Il a été décidé de le rendre public, aussi peut-il être consulté sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les conclusions de ce rapport ne remettent pas en cause le principe du PMPOA. Ainsi que l'a indiqué le Premier ministre le 21 octobre 1999 lors de sa rencontre avec les organisations professionnelles agricoles, le PMPOA sera poursuivi mais en le réorientant pour en améliorer l'efficacité environnementale tout en maîtrisant mieux les coûts. Ainsi sera-t-il mis en oeuvre dans des zones prioritaires au regard de la qualité des eaux. Dans ces zones il sera accessible à des élevages nettement plus petits qu'auparavant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42896

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2000, page 1371

**Réponse publiée le** : 10 juillet 2000, page 4130